

REGLEMENT APPLICABLE AUX CLIENTS ET A LEURS INVITES

Ce règlement s'applique aux usagers du circuit ainsi qu'à leurs invités, dont les usagers sont également responsables.

1/ Comportement général dans l'enceinte du circuit :

Il est interdit de faire entrer des animaux.

Il est interdit de laisser des enfants mineurs non accompagnés d'un adulte.

Toute personne présente dans l'enceinte du circuit doit être en possession d'une pièce d'identité.

Il est interdit de présenter un état d'ivresse manifeste.

Il est interdit d'avoir une attitude irrespectueuse, ou agressive à l'égard de quiconque.

Il est interdit de déverser des produits, ou de laisser des déchets en dehors des zones prévues à cet effet.

S'agissant de la circulation routière dans l'enceinte du circuit, la règle de la priorité à droite s'applique.

Il est interdit de bloquer la circulation sur l'une ou l'autre des voies dans l'enceinte du circuit,

La consommation d'eau dans l'enceinte du circuit pourra être restreinte en cas d'arrêté préfectoral restreignant ladite consommation.

Si des accréditations ont été éditées, l'usager et ses invités seront tenus de les présenter en cas de contrôle : à défaut de présenter l'accréditation adéquate, l'usager et ses invités se verront interdire l'accès aux zones soumises à la présentation d'une telle accréditation.

Il est interdit de prendre des photographies, ou de réaliser des vidéos dans l'enceinte du circuit à des fins publicitaires ou commerciales.

La vente de produit dans l'enceinte du circuit est soumise à autorisation préalable écrite du circuit.

Il est interdit de porter atteinte à l'image du circuit.

Il est interdit d'exprimer des propos racistes ou discriminatoires de quelque nature que ce soit, sur tous supports visuels : vêtements, affiches, banderoles etc...

2/ S'agissant de la piste :

Les pilotes sont seuls responsables de leur comportement sur la piste et des risques qu'ils prennent au volant de leur véhicule.

Le circuit sera dégagé de toute responsabilité en cas d'accident



intervenant entre usagers, ou causés par un usager.

Les usagers ne doivent pas mettre en jeu la vie d'autres usagers de la piste, ou celle de quiconque, par un comportement dangereux, ou inadapté aux circonstances.

Il est interdit d'arrêter son véhicule sur la piste.

Il est interdit de percuter volontairement un autre véhicule présent sur la piste.

Il est interdit de traverser la piste à pied.

En cas de panne ou d'accrochage, l'utilisateur de la piste doit tout faire pour ranger son véhicule sur le bas côté le plus loin possible de la piste.

Les usagers sont tenus de respecter les consignes qui leurs sont données par le personnel de la piste, et les commissaires de piste.

Les usagers doivent respecter les feux, ainsi que les drapeaux agités par les commissaires de piste.

Toutes dégradations causées par un usager aux infrastructures seront immédiatement supportées par ce dernier, lequel sera tenu de payer sur place le coût des réparations afférentes.

Il est interdit de fumer au volant d'un véhicule sur la piste.

Il est interdit de conduire un véhicule après avoir consommé de l'alcool.

Plus généralement l'utilisateur de la piste doit :

- être en bonne santé,
- n'être sous l'effet d'aucun traitement médicamenteux ou autre, de nature à altérer ses facultés au cours de sa présence dans l'enceinte du circuit,
- avoir la pleine possession de ses facultés physiques et mentales,
- plus généralement ne faire l'objet d'aucune incapacité permanente ou provisoire contradictoire avec la pratique de la conduite sur circuit,
- avoir pleine et entière conscience des risques liés au pilotage sur circuit fermé,
- être muni d'un équipement complet : 1/ pour les véhicules de série : casque, vêtements longs couvrant bras et jambes, pantalon pour les femmes ; 2/ pour les véhicules de compétition : casque, chaussures, gants, sous-vêtements et combinaison ignifugés ; 3/ pour les motards : casque, gants, bottes, combinaison avec dorsale,
- être titulaire d'une assurance responsabilité civile à jour de cotisation.

Il est interdit d'emmener sur la piste des invités en état d'ivresse manifeste et caractérisée.



Il est interdit d'effectuer des burns.

Aucun mineur de moins de 16 ans ne peut aller sur la piste.

3/ S'agissant de la voie des stands :

L'arrivée dans la voie des stands se fait en décélérant pour atteindre une vitesse de 60 Kms/heure.

La vitesse dans la voie des stands est limitée à 60 Kms/heures.

Il est interdit aux enfants, même accompagnés, de traverser la voie des stands.

Il est interdit de fumer sur la voie des stands.

Il est interdit de peindre, les marquages au sol doivent se faire à l'aide de bandes adhésives.

4/ S'agissant des garages :

Les garages sont présumés avoir été pris en bon état, de telle sorte que l'utilisateur est tenu de restituer un garage utilisé en parfait état.

Les garages doivent avoir été nettoyés après usage.

Toute dégradation constatée dans un garage sera supportée financièrement par l'utilisateur sur place.

Il est interdit de peindre, ou percer des trous.

Les huiles usagées doivent être déversées dans les containers prévus à cet effet se trouvant dans le paddock derrière les garages.

Aucun déchet, aucun matériel ne devra être laissé dans les garages.

Il est interdit de fumer dans les garages.

Il est interdit de photographier, ou filmer un garage utilisé par un autre usager sans son accord.

Il est interdit de pénétrer dans un garage utilisé par un autre usager sans son accord.

Le circuit ne sera pas responsable en cas de vol, ou de dégradation des biens laissés par un usager dans un garage qu'il utilise.

5/ S'agissant des paddocks :

Les déchets doivent être déposés dans les containers prévus à cet effet.

Aucun matériel ne devra être laissé après l'utilisation d'un paddock.

Il est interdit de fumer à moins de deux mètres d'un emplacement occupé par un autre usager.

Il est interdit de fumer à moins de 10 mètres de la station essence.



L'usage du téléphone portable est interdit à proximité de la station essence.

Les usagers devront laisser les sanitaires dans un bon état de propreté.

Il est interdit de percer des trous dans le sol, ou dans les bornes électriques.

Il est interdit de peindre le sol.

Il est interdit de gaspiller de l'eau, ou de l'électricité.

Il est interdit d'allumer un barbecue à moins d'un mètre d'une tente.

Il est interdit d'allumer un feu.

Il sera affecté à chaque usager un espace déterminé par le circuit réservé à son stationnement et à celui de ses invités.

En cas de non respect de l'espace alloué à un usager, le circuit pourra faire déplacer aux frais de l'usager les véhicules, motor-homes ou tentes contrevenant en tel endroit qu'il lui plaira.

Sauf en cas de meeting et d'aménagement horaire spécifique, il est interdit de faire du bruit et de laisser les lumières extérieures allumées entre 22 heures et 8 heures.

Il est interdit de photographier, ou filmer un autre usager sans son accord.

Le circuit ne sera pas responsable en cas de vol, ou de dégradation des biens laissés par un usager dans un garage qu'il utilise.

6/ S'agissant des voies de sécurité :

Tout accès aux voies de sécurité ne peut se faire qu'avec un véhicule du circuit conduit par l'un des salariés du circuit, après autorisation du responsable de piste.

Il est interdit d'accéder aux voies de sécurité à pied, ou avec un véhicule autre, que l'un de ceux appartenant au circuit.

Il est interdit de laisser des déchets sur les voies de sécurité ou aux abords de celles-ci.

7/ S'agissant du bâtiment de la direction du circuit :

Il est interdit de fumer dans l'enceinte du bâtiment.

Toute personne entrant dans le bâtiment administratif doit se présenter à l'accueil pour se faire connaître.

Il est interdit d'accéder directement aux différents services administratifs.

Toute personne souhaitant accéder à l'un de ces services devra indiquer à l'agent d'accueil la raison de sa présence et la personne du circuit qu'il souhaite rencontrer. L'accueil préviendra alors le service sollicité, lequel



enverra ensuite l'un de ses préposés pour prendre en charge la personne ayant sollicité l'accès audit service.

Il est interdit de courir dans les couloirs.

Il est également interdit d'accéder à la direction de course.

8/ S'agissant des parkings :

Il est interdit de creuser dans le sol, de faire un feu.

Il est interdit de laisser des déchets, de polluer le sol.

Il est interdit de laisser du matériel.